

Chasseur Mayennais



**Inauguration
du sentier
pédagogique**



**L'enquête
prélèvement**

Le sanglier

ASSURANCE CHASSE

Pour chasser
sans souci...

**VOTRE ASSURANCE CHASSE
EN VENTE
AU CREDIT AGRICOLE**



Les contrats d'Assurance chasse sont proposés par Pacifica. PACIFICA, compagnie d'Assurances Dommages, entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 227 443 500 € - Siège social : 91-93, bd Pasteur 75015 Paris - 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS - LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social 40 rue Prémartine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 01/2009

Art & Fenêtres
L'ART D'ÊTRE UNIQUE

LA GARANTIE D'ÊTRE
100% SATISFAIT,
ÇA C'EST UNIQUE.

EXCLUSIVITÉ
ART ET FENÊTRES

**GARANTIE
À VIE**

Julien Courset

ENTREPRISE DAUVERCHAIN

ZA de l'Huilerie - 53100 MAYENNE - Tél. 02 43 32 13 71

E-mail : dauverchain.artetfenetres@wanadoo.fr

Groupe
Jean-Louis Guilmault



MAYENNE AUTOMOBILES

Route d'Aron
53100 MAYENNE
Tél. 02 43 30 44 44

RENAULT LAVAL

Avenue de Paris (route de Rennes)
53940 SAINT-BERTHEVIN
Tél. 02 43 01 22 22

HAUT ANJOU AUTOMOBILES

12 rue de la Libération
53200 CHÂTEAU-GONTIER
TÉL. 02 43 09 15 15



Le mot du Président

La saison de chasse qui vient de se terminer a été marquée par la question des dégâts de sangliers faisant suite à la mise en place d'un plan national de maîtrise du sanglier décidé en 2009 par le ministère de l'écologie.

Nous avons vu passer de nombreux articles dans la presse locale tendant pour certains à une volonté d'éradication de l'espèce.

Des réunions ont été organisées sous l'égide de la D.D.T. aux endroits sensibles. Si cette espèce doit être maîtrisée, ainsi que nous l'avons toujours demandé à vous chasseurs, la situation ne doit pas être exagérée.

Celle-ci n'est pas catastrophique, comme certains voudraient le laisser croire. Si, dans notre département, l'augmentation de la valeur des denrées entraîne une augmentation financière des dégâts, il faut savoir que leur volume et les surfaces concernées sont sensiblement les mêmes depuis plusieurs années.

Il n'empêche, eu égard aux incidences que ceci peut avoir dans le monde agricole actuellement en difficulté, que des mesures ont été prises pour une amélioration nécessaire :

- Un nouveau programme de clôtures pour des dossiers importants a été mis en place... mais les candidats sont peu nombreux.
- De nouvelles dispositions réglementaires (chasse à l'affût en période de pré ouverture, classement nuisible) ont été prises.
- Organisation de réunions regroupant chasseurs, agriculteurs pour arriver à une meilleure connaissance des populations et maîtrise des dégâts.

Nous sommes conscients qu'il faut maîtriser l'évolution de l'espèce, en fonction des secteurs et de sa population, afin de respecter l'équilibre agro-sylvo-cynégétique... La chasse devant nécessairement rester en symbiose avec le monde rural dont elle fait partie.

Je compte sur vous tous pour être efficaces et vigilants.

Que ceci ne fasse pas oublier la nécessaire gestion du petit gibier. Nous avons connu dans certains secteurs une mortalité de lièvres.

La réduction du PMA à un lièvre a été bien comprise par la majorité de nos chasseurs conscients qu'il faudra arriver à un plan de chasse départemental dont la mise en œuvre nécessitera de nouveaux comptages, annulés cette année, dans l'attente de l'établissement par l'ONCFS d'un nouveau protocole de comptages, en raison de l'accident survenu l'an passé en Mayenne.

Je vous dis tous à bientôt lors de notre Assemblée Générale à Louverné le 30 avril prochain.

Yves MOULIÈRE

Dans ce numéro :

3 
Édito

4 

Infos fédération

Inauguration du sentier

Enquête prélèvements 2009-2010

Compre rendu SDGC

Site internet

Fête de la chasse à Carrouges

*Protection contre les dégâts
de sanglier*

A 90 ans...

Nouveaux piégeurs agréés

Gardes particuliers agréés

Examen du permis de chasse

16 

Nos associations

St Hubert de Coesmes

*Fédération départementale des
gardes chasse particuliers*

Châtillon sur Colmont

AFACCC 53

Chasseurs de grand gibier

Archers de Pégase

Les Echos du Bas Maine

Les amis de la vénerie

Chasses privées

21 
Notre faune

Le sanglier

22 

Cynophilie - Humeur

Le Braque français

23 
Petites annonces

Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne ■ 1^{er} semestre 2011



Tirage : 10 200 exemplaires
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2011
ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE
Coordinateur : Marc-Antoine GILLIOT
Rédaction : Jean-François ARCANGER

Conception et réalisation : Imprimerie MADIOT
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS
Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96
Courriel : fdcm@chasseurs53.com
www.frc-paysdelaloire.com

Inauguration du sentier



Présentation en salle de l'historique du projet, de ses objectifs et de ses différents partenaires.

Notre sentier pédagogique installé sur le site de la Vigneule est désormais opérationnel depuis octobre 2010. Ce sentier, qui nous fait découvrir notre bocage à travers un parcours balisé de 1600 mètres de long, nous permet d'apprécier les différents composants du bocage : cultures, prairies, haies, boqueteaux, mares et cours d'eau. Chacun d'eux étant illustré par un panneau regroupant sa définition, son histoire et la description d'une espèce typique. À ces six panneaux thématiques s'ajoutent deux panneaux spécifiques ayant pour thème les rose-lières et la faune aquatique des mares.



Chaque panneau est commenté par J-F. ARCANGER.



Le président de la Fédération Régionale E-A. BIDAULT explique le rôle et le fonctionnement de la Fondation de la protection des habitats de la faune sauvage financée par les chasseurs.





Deux journées destinées à l'inauguration de ce sentier avaient été programmées ;

- la première, le 17 septembre 2010, à l'intention des élus : maires, députés, conseillers généraux, conseillers régionaux et présidents des fédérations de chasseurs des départements voisins,
- la seconde, le 6 octobre 2010, à destination des techniciens des différentes administrations, représentants d'associations et enseignants.



Identification des oiseaux présents sur les mares, à l'aide de longues vues, à partir de l'observatoire.



La qualité des mares a retenu l'attention des participants.



Le président BIDAULT remet au président MOULIERE un témoignage de satisfaction de la Région pour le travail accompli.

Le jeudi 5 mai (pendant les vacances scolaires) et **le samedi 14 mai 2011**, les personnes qui le souhaitent pourront venir découvrir ce sentier pédagogique. **L'entrée est gratuite** et elles pourront bénéficier d'une visite guidée également gratuite.

Attention ! Afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre de visiteurs dans les meilleures conditions, **une inscription préalable auprès de notre secrétariat est obligatoire** (tél : 02.43.53.09.32.). Vous pouvez choisir votre visite le 5 ou le 14 mai aux heures suivantes : 9 heures, 10 h 30, 14 h ou 16 h.





Enquête départementale tableaux de chasse

L'enquête sur les tableaux de chasse pour la campagne 2009-2010 a porté sur un échantillon de 1 408 chasseurs, répartis dans 57 communes tirées au sort. 828 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 59 %.

Résultats de l'enquête prélèvements saison 2009-2010

12,7 % des chasseurs n'ont prélevé aucun petit gibier.

(Entre parenthèses : moyenne par chasseur)

| Gibiers sédentaires | | Prédateurs et déprédateurs | |
|----------------------|--------|----------------------------|-------|
| Lièvre (0.73) | 6 397 | Renard (1.11) | 9 824 |
| Lapin (2.95) | 26 003 | Fouine (0.12) | 1 023 |
| Faisan (1.05) | 9 260 | Ragondin (0.74) | 6 535 |
| Perdrix grise (0.19) | 1 703 | Rat musqué (0.29) | 2 597 |
| Perdrix rouge (0.31) | 2 693 | Corbeau freux (0.58) | 5 088 |
| | | Corneille noire (0.44) | 3 917 |
| | | Pie (0.41) | 3 640 |
| | | Geai (0.10) | 905 |



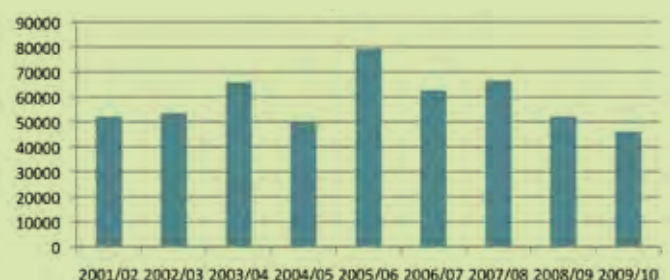
| Migrateurs terrestres | | Gibiers d'eau | | | |
|------------------------|--------|----------------------|--------|----------------|----|
| Pigeon ramier (5.22) | 46 002 | Colvert (2.09) | 18 392 | Sarcelle d'été | 91 |
| Pigeon colombin (0.12) | 1 022 | Sarcelle d'hiver | 373 | Souchet | 11 |
| Bécasse (0.57) | 5 003 | Foulque | 522 | Siffleur | 64 |
| Grives (0.18) | 1 628 | Poule d'eau | 404 | Pilet | 0 |
| Tourterelle des bois | 96 | Vanneau (0.16) | 1 373 | Chipeau | 0 |
| Tourterelle turque | 404 | Bécassine des marais | 170 | Milouin | 32 |
| Merle | 458 | Bécassine sourde | 43 | Morillon | 21 |
| Caille | 85 | Pluvier doré | 75 | Râle d'eau | 11 |
| Etourneau (0.39) | 3 470 | Chevaliers | 0 | Oies | 11 |
| Alouette | 11 | Courlis | 11 | | |

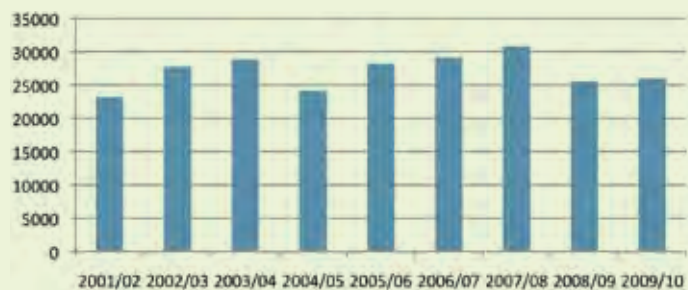
Evolution des prélèvements des principales espèces

LE PIGEON RAMIER

Avec 46 000 individus prélevés, la saison 2009-2010 s'affiche comme la plus mauvaise enregistrée ces dernières années, loin derrière la saison 2005-2006 et ses 79 000 pièces.

Le Pigeon ramier reste cependant très largement le gibier le plus tiré dans notre département.



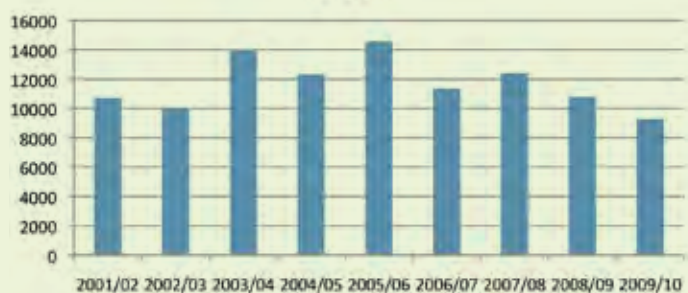
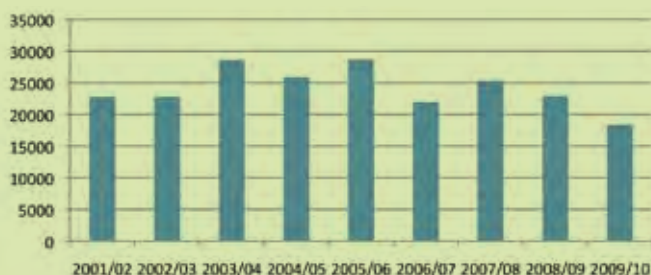


LE LAPIN DE GARENNE

Les prélèvements de Lapins de garennes ont, quant à eux, légèrement augmenté atteignant 26 000 pièces. Ce constat corrobore nos attentes sur l'espèce pour laquelle on constate, depuis 5 ans, une amélioration de sa situation avec une augmentation sensible de ses effectifs après chasse.

LE CANARD COLVERT

Une très mauvaise saison pour cette espèce expliquée, en grande partie, par deux saisons de reproduction consécutives plutôt moyennes, mais aussi par une baisse vraisemblable du nombre d'individus lâchés.

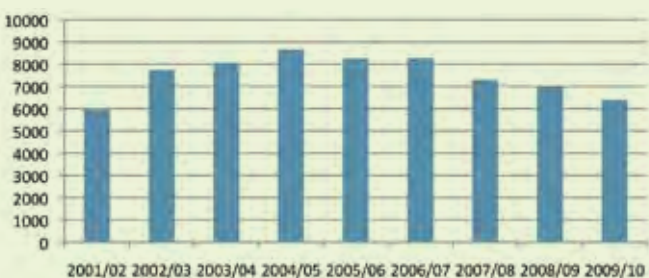
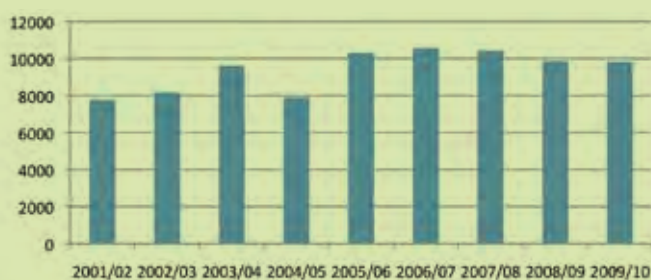


LE FAISAN COMMUN

Pour cette espèce en particulier, les très mauvaises saisons de reproduction 2008 et 2009 ont sensiblement affecté les effectifs présents avant chasse. De plus, sa chasse était interdite sur 22 communes de notre département lors de la saison 2009-2010.

LE RENARD

Les effectifs de l'espèce semblent enfin stabilisés !
Sa population reste cependant à un niveau très élevé.



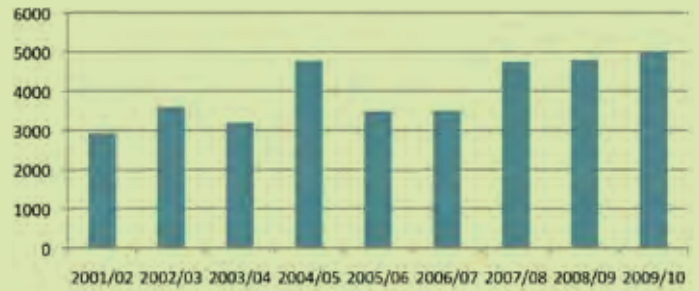
LE LIÈVRE

Là encore le faible prélèvement (6400), le plus mauvais résultat des huit dernières années, illustre cette mauvaise période que traverse actuellement le petit gibier. Pour cette espèce, plus que des mauvaises saisons de reproduction, ce sont des vagues épidémiques particulièrement virulentes en 2008 et 2009 qui ont affecté ses populations.

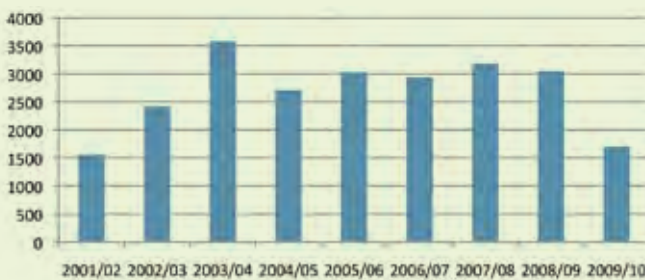


LA BÉCASSE DES BOIS

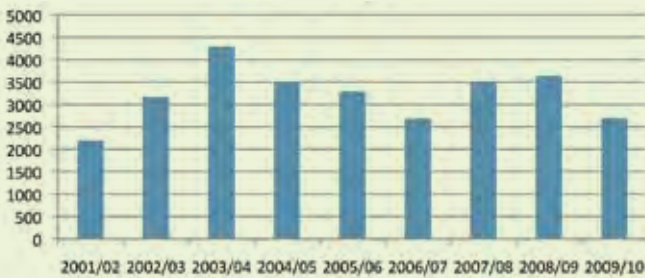
À l'instar de la saison précédente avec plus de 5000 oiseaux prélevés à la chasse, la saison 2009-2010 s'inscrit comme une bonne année, sauvée par une fin janvier et un début février riches en oiseaux.



PERDRIX GRISE



PERDRIX ROUGE



PERDRIX GRISE ET PERDRIX ROUGE

Les chutes sensibles des prélèvements s'expliquent pour partie, en particulier pour la perdrix grise, par la très mauvaise saison de reproduction 2009. Cependant l'analyse des fluctuations des tableaux de chasse d'une saison à l'autre reste particulièrement difficile compte-tenu du fait que les effectifs d'oiseaux présents avant chasse sont étroitement corrélés avec l'importance des lâchers.

J-F. A.

GIBIERS DEREPEUPELEMENTS

Agréé 53C055

**LAPINS G.
LIÈVRES
FAISANS
PERDRIX
COLVERTS**

Gabriel Persigan
-53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70





Bilan d'application du schéma départemental de gestion cynégétique

Le 4 janvier dernier, la Fédération a présenté son bilan annuel d'activités pour 2010 lors de la réunion de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ce bilan, dont nous rapportons ici l'essentiel, concerne les domaines du petit et du grand gibier, de la formation et de l'éducation ainsi que ceux de la sécurité et de la communication.

Actions transversales toutes espèces

- Mise en place de l'enquête prélèvements et analyse des données recueillies dans les tableaux de chasse individuels afin d'avoir une meilleure appréciation de l'évolution des populations de gibier.
- 24 000 € de subventions distribuées pour l'aménagement et la gestion des territoires de chasse.

Petits gibiers

- Le suivi de l'état sanitaire de la faune sauvage s'est concrétisé par l'analyse de 17 Lièvres, six Pigeons ramiers, 10 Pigeons colombins, trois Lapins de garenne et une Perdrix rouge. Globalement en 2010 notre département a subi des mortalités importantes ou anormales pour le Lapin de garenne décimé par la myxomatose et le virus hémorragique, et bien que cela ne se traduise pas dans les analyses (trois individus seulement analysés). En ce qui concerne le lièvre nous n'avons pas enregistré de cas de tularémie (maladie transmissible à l'homme). Par contre notre département a été fortement impacté par le virus hémorragique (E.B.H.S.). Cette vague épizootique est sans précédent en Mayenne.
- Des actions spécifiques au Lapin de garenne ont été menées sur les communes de Madré, Couesmes Vaucé et St Calais du Désert au travers d'opérations de réimplantations ou de renforcements de populations.
- Le Lièvre reste l'espèce prioritaire pour la fédération, il nécessite une forte implication des personnels et des bénévoles. Les comptages nocturnes ont impliqué près

de 500 bénévoles sur les 104 communes concernées en 2010. Ils représentent 138 sorties réparties sur 46 circuits. Le nombre de demandes de plan de chasse pour le lièvre a fortement progressé par rapport à 2009 avec 12 000 ha supplémentaires représentant une augmentation de 24 % !

►► Le Faisan commun fait également l'objet d'efforts conséquents face aux résultats encourageants en terme d'implantations de populations sauvages. Des opérations de comptages de coqs chanteurs en avril et des compagnies en fin d'été sont menées sur les GIC de Beaumont, St Denis d'Anjou, Erve et Treulon et St Calais du Désert, mais également sur les communes riveraines.

En 2010, 33 communes étaient concernées par l'espèce Faisan commun soient trois GIC (10 communes) en plan de chasse, un GIC (une commune) en phase de repeuplement avec chasse interdite, 15 communes (hors GIC) en plan de chasse et sept communes (hors GIC) avec chasse interdite.

Gibiers d'eau

- Une information spécifique est apportée régulièrement aux chasseurs sur l'aménagement et les créations de plans d'eau mais aussi sur la réglementation : ouvertures, fermetures, agrainage, grenaille de plomb...
- Les populations hivernantes et nicheuses font l'objet de comptages en collaboration avec l'ONCFS.

Grands gibiers

- L'indemnisation des dégâts de grands gibiers, mission de service public, représente 509 dossiers instruits par trois estimateurs pour un montant dépassant 150 000 € en 2009-2010.
- Le Chevreuil fait l'objet d'un suivi technique approprié sur neuf secteurs de gestion. En 2010, six massifs forestiers ont bénéficié de suivi de populations par IK pédestre, soient 32 circuits parcourus quatre fois.
- Trois secteurs de gestion (Pail, Vallons et Concise) ont suscité une réunion de concertation des détenteurs de droits de chasse en 2010.

►► 1298 demandes de plan de chasse dont 103 nouvelles ont été instruites par la Fédération.

►► Pour lutter contre les dégâts de sangliers dans les cultures agricoles, la Fédération développe son partenariat chasseurs-agriculteurs par la mise en place de clôtures électriques préventives (26





conventions de prêt) et assure le suivi et le contrôle de 49 déclarations d'agraineage.

Carnivores et corvidés

- ▶▶ La Fédération s'implique financièrement dans le fonctionnement de la FDGDON soit 10 825 € pour la campagne 2009-2010.
- ▶▶ Elle assure la formation des nouveaux piégeurs (quatre sessions en 2010)
- ▶▶ Elle a alloué plus de 5000 € de subventions à ses adhérents en 2010 pour favoriser la pratique du piégeage.

Formation et éducation

- ▶▶ 29 **gardes particuliers** ont été formés lors du stage annuel organisé à La Vigneule. C'est un chiffre qui se situe au-dessus de la moyenne annuelle de ces dernières années (25 stagiaires).

Depuis 2007, la Fédération a formé au total 102 gardes particuliers ce qui assure la relève dans de bonnes conditions.

- ▶▶ Concernant les **attestations de meutes**, deux séances de contrôle ont été réalisées l'année dernière pour 39 meutes soit près de 200 chiens. Ces contrôles ont eu lieu conformément à la nouvelle procédure, c'est-à-dire sans utilisation du terrier artificiel. Ils sont organisés sous l'autorité de Monsieur LE PIVERT, administrateur référent.

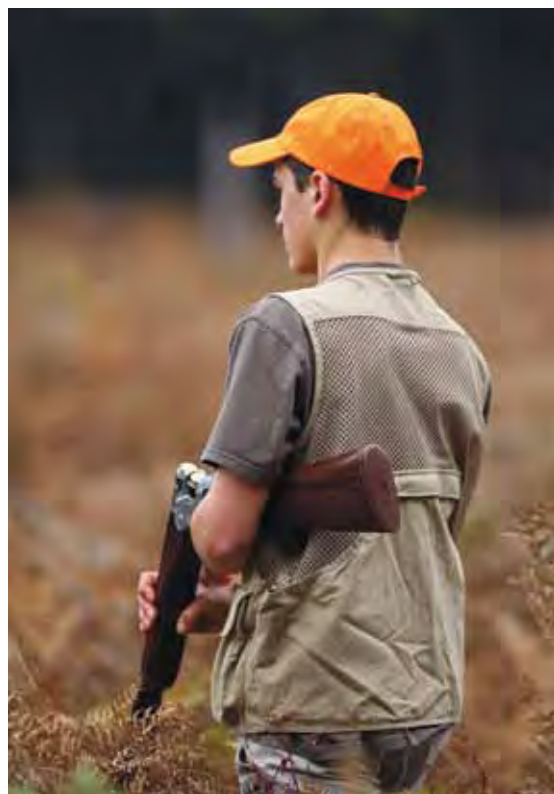
- ▶▶ Quatre sessions de **formation au piégeage** ont eu lieu en 2010 pour 116 piégeurs. Depuis 2007, la Fédération a formé 520 piégeurs. Cet effectif est cohérent avec les efforts déployés pour le développement du petit gibier qui ne peut se faire sans un piégeage intensif.

- ▶▶ Parallèlement, la Fédération s'efforce d'**associer les chasseurs à des actions techniques de terrain** comme les baguages de bécasses, qui ont représenté 10 sorties de nuit, ou les comptages nocturnes de lièvres pour lesquels ont été effectuées 42 sorties et les comptages de faisans, sept sorties.

Ce sont au total plusieurs centaines de chasseurs qui ont participé à ces actions techniques de comptage.

- ▶▶ Dans le domaine de la **formation au permis de chasser**, mission essentielle confiée aux fédérations par l'Etat, 19 jeunes chasseurs ont été formés à la chasse accompagnée et 138 candidats, formés par la Fédération, ont obtenu avec succès leur permis de chasser. Ces activités de formation représentent cinq sessions soit 30 jours de formation théorique et pratique et 20 jours d'examen pour trois techniciens fédéraux.

- ▶▶ Enfin, la Fédération est intervenue six demi-journées dans les collèges et lycées dans le cadre de projets pédagogiques destinés aux scolaires. Elle a organisé six stages d'observation de trois jours pour les élèves de troisième et a mis en place une convention de partenariat avec le lycée Rochefeuille dont les élèves ont participé, dans ce cadre, à la construction du sentier pédagogique de La Vigneule.



Sécurité

- ▶▶ La Fédération attache une grande importance à l'amélioration de la sécurité à la chasse. Elle recommande très vivement le port systématique des dispositifs vestimentaires fluorescents à tous les chasseurs à tir, quelque soit le type de chasse (grand ou petit gibier) qu'ils pratiquent et les met à leur disposition à prix coûtant.
- ▶▶ Par ailleurs, la Fédération propose à ses chasseurs un carnet de battues, vendu à plus de 150 exemplaires actuellement, dont l'une des qualités est de rappeler de manière exhaustive l'ensemble des consignes de sécurité qui doivent être appliquées pendant les battues.

Communication

- ▶▶ Elle est développée principalement à travers la revue semestrielle « Le Chasseur Mayennais », les nombreuses réunions organisées tout au long de la saison (Assemblée générale, réunions d'information d'arrondissements avant l'ouverture, réunions avec les GIC) et les informations faites dans la presse locale.
- ▶▶ Par ailleurs, un troisième jeu vidéo de chasse, réalisé par la Fédération Régionale, destiné au grand public, sera bientôt disponible à la Fédération de la Mayenne.

Active dans tous les domaines qui relèvent de ses compétences, la Fédération des chasseurs de la Mayenne présente donc un bilan largement positif même si beaucoup reste encore à faire en faveur de la chasse dans le département.



Site internet

Premier site des fédérations de chasseurs, il a été visité par 341 000 internautes en 2010 contre 250 000 en 2009. Il est devenu une plateforme de communication et d'information désormais incontournable pour qui veut vivre sa passion en phase avec l'ensemble des composantes du monde cynégétique d'aujourd'hui ; législation, technique, formation, défense, promotion, communication...

Depuis décembre dernier, la trame du site internet a été refondue. Ce site est régional avec une déclinaison départementale. Vous y trouverez des informations régionales à l'ouverture du site.

La formation pour le permis de Chasser en libre-service permet aux futurs chasseurs de bien préparer leur examen et à tout chasseur de parfaire ses connaissances.

Un forum est ouvert pour tous vos échanges entre chasseurs. Des petits films régionaux vous permettront de compléter vos connaissances sur tel ou tel thème.

À l'échelon départemental, les pages vous donneront toutes les informations dont vous avez besoin, notamment les arrêtés en vigueur, et tout particulièrement l'arrêté relatif à la chasse des oiseaux migrateurs.

Ceux-ci vous permettent donc d'être en permanence au fait de la législation en vigueur.

Vous y trouverez également tous les formulaires pour vos déclarations et demandes diverses.

À l'ouverture du site vous accéderez aux informations importantes et à l'actualité.

Une place importante et active est offerte aux associations qui peuvent désormais utiliser le site pour leur promotion



et leur communication auprès de leurs adhérents et l'ensemble des visiteurs du site, (prenez contact auprès de la FDC 53 pour y accéder).

Vous y trouverez déjà une rubrique météo, et prochainement les heures du coucher du soleil par ville. Elles vous seront utiles tout au long de la saison.

Vous disposez d'une cartographie vous permettant de programmer les itinéraires de vos déplacements. D'autres rubriques viendront progressivement l'enrichir.

Appropriiez-vous donc ce site, il est le vôtre, invitez vos amis, chasseurs ou pas, à y découvrir les composantes de votre passion.

Faites en votre « outil quotidien de chasse » tout au long de l'année.

P. de FERRIERE

Fête de la chasse à Carrouges

Les 6, 7 et 8 août 2010, la Fédération des Chasseurs de la Mayenne était présente, pour la deuxième année consécutive, à la fête de la chasse de Carrouges (61).

Rendez-vous les 5, 6 et 7 août 2011.

La fréquentation de notre stand a été excellente avec évidemment une forte proportion de Mayennais. Au cours des trois journées de la manifestation, des discussions passionnées se sont engagées entre vos représentants et les visiteurs, le plus souvent sur les thèmes de la législation ou des pratiques cynégétiques. La projection de films d'actions de chasses et l'exposition d'animaux naturalisés ont

attiré et fasciné les jeunes enfants.

L'emplacement que nous avons partagé, dans la bonne humeur, avec l'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants (AFACCC) a permis d'enrichir les débats.

Notre stand constitue un bon outil de représentation de la chasse en Mayenne et de communication envers le grand public. La Fédération des Chasseurs de la Mayenne sera toujours heureuse de participer et de soutenir d'autres manifestations festives en faveur de la Chasse...

P. de FERRIERE





Protection contre les dégâts de sangliers

Devant le constat d'une utilisation pas toujours optimale et surtout des difficultés d'entretien des clôtures électriques proposées jusqu'à ce jour, depuis le printemps 2010 la Fédération des chasseurs de la Mayenne a étudié et a proposé à partir du mois de novembre un nouveau type de protection des parcelles très impactées de façon récurrente et à gros risques de dégâts de sangliers. Il s'agit d'une clôture fixe, permanente, extrêmement puissante posée pour 20 ans et garantie 10 ans. Cette clôture qui peut fonctionner sur secteur, accus ou en alimentation solaire, ne nécessite que très peu d'entretien, les plantes herbacées n'étant pas une gêne. Elle nécessite des piquets plus espacés qu'habituellement et est composée de deux ou trois rangs de gros fils avec des tendeurs à ressorts.

Le principe de fourniture par la Fédération reste semblable : subvention pour le matériel et pose par l'agriculteur selon

les conseils du technicien. Fonctionnement 365 jours par an, afin de ne pas engendrer de mauvaises habitudes chez les animaux.

Cette installation étant destinée à durer, ne peut être subventionnée qu'après concertation et signature d'une convention entre l'agriculteur et la FDC 53. Il ne s'agit donc pas d'une pose en urgence, mais d'une solution bien étudiée.

La clôture profitera également aux animaux domestiques sur ces parcelles.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de clore des bois ou des forêts, mais des parcelles à dégâts importants et répétés.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la Fédération des chasseurs au 02 43 53 09 32.

Michel GOMBAULT

A 90 ans, toujours bon pied mais aussi bon oeil... !

Nous sommes un matin du mois d'août 2010. Une battue administrative aux sangliers est organisée sur la commune de Chailland. Les consignes habituelles sont données. Nous procédons avec Patrick Planchais qui opère avec moi, au contrôle des permis de chasse. Un des participants me fait remarquer avec un petit sourire que le chasseur que je suis entraîné de contrôler est âgé 90 ans. Il est alerte monsieur BLIN, on lui donne 15 ans de moins que son âge, premier permis en 1946 !...

Chacun rejoint le poste qui lui a été assigné et la battue commence. Une compagnie est immédiatement lancée, les chiens chassent bien. Après une demie heure de chasse, un animal de 80 livres sort du maïs. Il passe la ligne de fusils et s'écroule au coup de fusil « comme un lapin » diraient certains. « Bravo Papy » ! crie le voisin du tireur qui, en réalité, est le fils de notre nonagénaire. Beaucoup d'émotion et de joie. La battue continue d'autres sangliers seront tués. Lorsque le rassemblement final est sonné, la nouvelle s'est déjà propagée : femmes, enfants, amis, tout le monde arrive pour fêter l'évènement. Champagne, petits gâteaux au menu et surtout beaucoup de joie. Bravo monsieur, vous avez encore bon pied mais surtout bon œil... Toutes nos félicitations et nous vous souhaitons beaucoup de belles chasses...

Gérard COURCIER



AGENDA DES TÂCHES ADMINISTRATIVES OU

(sous réserve d'éventuelles

| DEMARCHES | LIEU |
|---|------------|
| Inscription à la formation du Permis de Chasser* | FEDERATION |
| Inscription à la formation piégeage* | FEDERATION |
| Inscription à la formation des gardes particuliers | FEDERATION |
| Inscription à la formation hygiène alimentaire | FEDERATION |
| Retour des réalisations plan de chasse PETIT GIBIER | FEDERATION |
| Retour des réalisations plan de chasse GRAND GIBIER* | FEDERATION |
| Demande de plan de chasse PETIT GIBIER* | FEDERATION |
| Demande de plan de chasse GRAND GIBIER* | FEDERATION |
| Retour du carnet prélèvement (PMA) Lièvre et Bécasse | FEDERATION |
| Mise à disposition des bracelets PETIT GIBIER | FEDERATION |
| Mise à disposition des bracelets GRAND GIBIER | FEDERATION |
| Demande d'autorisation de destruction à tir | DDT |
| Déclaration de destruction à tir : Ragondin, Rat musqué, | MAIRIE |
| Déclaration de destruction à tir : Corbeau freux, Corneille noire, Pie bavarde, | MAIRIE |
| Déclaration de destruction à tir : Etourneau | MAIRIE |
| Déclaration de piégeage annuelle | MAIRIE |
| Bilan de captures piégeage | DDT |
| Retour de l'enquête prélèvements (Tableau de chasse) | FEDERATION |
| Assemblée générale de la Fédération/ formalités d'inscription des votants. | FEDERATION |
| Validation du Permis de Chasser | FEDERATION |
| Attestation de meute | FEDERATION |
| Demande d'autorisation de capture et de transport de Lapin de Garenne | DDT |
| Règlement de cotisation pour les adhérents territoriaux | FEDERATION |
| Commande de semences cultures à gibier | FEDERATION |
| Demande de subventions pour les adhérents territoriaux | FEDERATION |

* imprimés téléchargeables sur le site : www.frc-paysdelaloire.com

- Examen et formation
- PMA et plan de chasse
- Destructrions nuisibles
- Divers

NUMÉROS UTILES

Secrétariat de la Fédération : 02 43 53 09 32

Service Chasse-environnement DDT : 02 43 49 83 77

Techniciens et agents : ARCANGER J.F. : 06 85 12 79 27

ANGOT D. : 06 80 92 40 42

BOUQUEREL D. : 06 72 90 13 28

JAMONT M. : 06 73 37 59 53

MAROUZE E. : 06 70 70 01 42

THEYS J. : 06 82 84 48 66

AGENDA DES TÂCHES ADMINISTRATIVES OU





(sous réserve d'éventuelles

DEMARCHES

LIEU

| | |
|---|------------|
| Inscription à la formation du Permis de Chasser* | FEDERATION |
| Inscription à la formation piégeage* | FEDERATION |
| Inscription à la formation des gardes particuliers | FEDERATION |
| Inscription à la formation hygiène alimentaire | FEDERATION |
| Retour des réalisations plan de chasse PETIT GIBIER* | FEDERATION |
| Retour des réalisations plan de chasse GRAND GIBIER | FEDERATION |
| Demande de plan de chasse PETIT GIBIER* | FEDERATION |
| Demande de plan de chasse GRAND GIBIER* | FEDERATION |
| Retour du carnet prélèvement (PMA) Lièvre et Bécasse | FEDERATION |
| Mise à disposition des bracelets PETIT GIBIER | FEDERATION |
| Mise à disposition des bracelets GRAND GIBIER | FEDERATION |
| Demande d'autorisation de destruction à tir | DDT |
| Déclaration de destruction à tir : Ragondin, Rat musqué, | MAIRIE |
| Déclaration de destruction à tir : Corbeau freux, Corneille noire, Pie bavarde, | MAIRIE |
| Déclaration de destruction à tir : Etourneau | MAIRIE |
| Déclaration de piégeage annuelle | MAIRIE |
| Bilan de captures piégeage | DDT |
| Retour de l'enquête prélèvements (Tableau de chasse) | FEDERATION |
| Assemblée générale de la Fédération/ formalités d'inscription des votants. | FEDERATION |
| Validation du Permis de Chasser | FEDERATION |
| Attestation de meute | FEDERATION |
| Demande d'autorisation de capture et de transport de Lapin de Garenne | DDT |
| Règlement de cotisation pour les adhérents territoriaux | FEDERATION |
| Commande de semences cultures à gibier | FEDERATION |
| Demande de subventions pour les adhérents territoriaux | FEDERATION |

* imprimés téléchargeable sur le site : www.frc-paysdelalaloire.com

| | |
|--|------------------------|
|  | Examen et formation |
|  | PMA et plan de chasse |
|  | Destructions nuisibles |
|  | Divers |

NUMÉROS UTILES

Secrétariat de la Fédération : 02 43 53 09 32

Service Chasse-environnement DDT : 02 43 49 83 77

Techniciens et agents : ARCANGER J.F. : 06 85 12 79 27

ANGOT D. : 06 80 92 40 42

BOUQUEREL D. : 06 72 90 13 28

JAMONT M. : 06 73 37 59 53

MAROUZE E. : 06 70 70 01 42

THEYS J. : 06 82 84 48 66



Nouveaux piégeurs agréés en 2010

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a formé, durant l'année 2010, **116** candidats afin d'obtenir l'**agrément PIE-GEUR**, en 4 sessions réparties comme suit :

Mai : 34

| | | | | | |
|---------|-----------|----------------------|---------------|----------|----------------------|
| Joël | ANGOT | VOUTRE | Alain | LANDELLE | AHUILLE |
| Teddy | BOURGET | GREZ EN BOUERE | Jean-Louis | LEMESLE | HOUSSAY |
| Johan | BRARD | CONGRIER | Mickaël | LERAY | ERNEE |
| Yannick | CHERAULT | ST MARS S/ LA FUTAIE | Bertrand | LOCHARD | ST BERTHEVIN |
| Anthony | COMMERE | ERNEE | Christian | LOUPIL | CHARCHIGNE |
| Roger | COMMERE | ERNEE | Gérard | LUSSOT | CONGRIER |
| Xavier | COUANON | BAIS | Claude | MAHE | LAIGNE |
| Daniel | DOUDARD | MONTAUDIN | Jean-François | MARCEAUX | CHANGE |
| Eric | FAVORY | LAVAL | Cédric | PATIN | CONGRIER |
| Didier | FORVEILLE | MONTENAY | Vincent | PERNELLE | PRE EN PAIL |
| Yves | GAUTIER | EVRON | Francis | RABINEAU | CHANGE |
| Quentin | GODEAU | ST MARS DU DESERT | Bernard | RENARD | CHARCHIGNE |
| Anthony | GOUGEON | CHAILLAND | Claude | RENE | ST PIERRE DES LANDES |
| Marc | GUILMEAU | LOUVERNE | Michel | THEARD | COSSE LE VIVIEN |
| Claude | GRUAU | COSSE LE VIVIEN | Claude | VANNIER | MEZANGERS |
| Patrice | HENNE | ST MARS DU DESERT | Frédéric | VOITON | BONCHAMP |
| Vincent | HURAU | MARTIGNE S/MAYENNE | Jean-Marie | WENNERT | MEZANGERS |

Juin (4 et 5) : 24

| | | | | | |
|------------|-------------|-----------------------|-----------|----------|-----------------------|
| Nicolas | BEDOUET | ST JEAN S/ERVE | Lionel | GUILLOIS | PARIGNE SUR BRAYE |
| Benoît | BERTHE | LA HAIE TRAVERSAIN | Françoise | LAVOLE | LAVAL |
| Jean-Louis | BERTHE | LA HAIE TRAVERSAIN | Gaston | LEBREC | MAISONCELLES |
| Philippe | CARTRON | SENONNES | Manuel | LELIEVRE | MARTIGNE S/MAYENNE |
| Bernard | CASTAING | CUILLE | Mathieu | LELIEVRE | MARTIGNE S/MAYENNE |
| Bertrand | CHAUDET | LA CHAPELLE CRAONAISE | Pierre | MOTTIER | MAYENNE |
| Joël | COUTELLE | JAVRON LES CHAPELLES | Julien | PIERRE | LA PELLERINE |
| Edouard | DESBOIS | JUBLAINS | Nicolas | PLARD | SAULGES |
| Alain | DUGENESTAIS | JUBLAINS | Robert | POINTEAU | MONTJEAN |
| Joël | FORVEILLE | LA PELLERINE | Bernard | RICHARD | LOIRON |
| Gilles | GAUTRE | FROMENTIERES | Christian | SAUDRAIS | LA CHAPELLE CRAONAISE |
| Philippe | GRUDE | ST CYR EN PAIL | Bernard | THEREAU | LAVAL |

Juin (18 et 19) : 32

| | | | | | |
|------------|-----------|-------------------------|--------------|------------|-------------------------|
| Ambroise | BEAUDOIN | CUILLE | Charlie | HABASQUE | ST CHRISTOPHE DU LUAT |
| Bernard | BEUCHER | ST THOMAS DE COURCERIER | Bernard | HUIGNARD | LAVAL |
| Richard | BLOT | LARCHAMP | Jean-Claude | ITASSE | ST GERMAIN DE COULAMER |
| Jean-Louis | BODIN | ST PIERRE DES LANDES | Jean-Louis | JULIEN | ST THOMAS DE COURCERIER |
| Florian | BOITTIN | VAUTORTE | Lucien | LAURENT | LAVAL |
| Coraline | BORDEAU | MARTIGNE SUR MAYENNE | Christian | LE BOHEC | ARGENTRE |
| Sébastien | CERISIER | ST HILAIRE DU MAINE | Guillaume | LELASSEUX | TORCE VIVIERS EN CHARNE |
| Bertrand | COUGNAUD | ATHEE | Sylvain | LEMONNIER | ST GERMAIN DE COULAMER |
| Maryvonne | COUGNAUD | ATHEE | Jean-Jacques | MAILLARD | ST JEAN SUR MARYENNE |
| Olivier | DELOMMEAU | MONTJEAN | Gérard | PAUTREL | COLOMBIERS DU PLESSIS |
| Olivier | DERSOIR | LA SELLE CRAONNAISE | Stéphane | PERLEMOINE | ST HILAIRE DU MAINE |
| Marcel | DESPRES | MARIGNE PEUTON | Joël | PLANCHARD | MARIGNE PEUTON |
| Robert | FERRAND | BALLEE | Eugène | ROCTON | ST GERMAIN DE COULAMER |
| Jérôme | GOUGEON | ST HILAIRE DU MAINE | Alain | ROCTON | LOUVIGNE |
| Daniel | GOUGEON | ST PIERRE DES LANDES | Michel | TURMEAU | ST THOMAS DE COURCERIER |
| François | GUIRAO | CIGNE | Joël | VANNIER | PREAUX |





Septembre : 26

| | | | | | |
|-------------|-------------|------------------------|-------------|----------------|------------------------|
| Christian | BARRAIS | MONTJEAN | Yoann | GOUGEON | MONTREUIL DES LANDES |
| Frédéric | BLANCHE | ST MARTIN DE CONNEE | Florent | JOLI | LA CHAPELLE ANTHENAISE |
| Jean-Pierre | CHARPENTIER | ARON | Francine | de LANDEVOISIN | ST GEORGES BUTTAVENT |
| Damien | CLAVREUL | ST AIGNAN DE COUPTRAIN | Guy | de LANDEVOISIN | ST GEORGES BUTTAVENT |
| Daniel | DAVOUST | CRENNES S/FRAUBEE | Jean-Michel | LAURENT | GRAZAY |
| Bruno | D'HONT | ST GEORGES BUTTAVENT | Michel | LEMEE | EVRON |
| Frédéric | FRUGIER | MAYENNE | Thierry | MARTINIER | GENNES S/GLAIZE |
| Laurent | FRUGIER | BELGEARD | Olivier | MARTINIER | GENNES S/GLAIZE |
| Alain | FRUGIER | BELGEARD | Jérémy | MONTEBAULT | ST PIERRE SUR ORTHE |
| Gilbert | GARNIER | MONTJEAN | Roland | PAUTONNIER | ST BERTHEVIN LES LAVAL |
| Joël | GARROT | MONTJEAN | Didier | PRUD'HOMME | CRENNES S/FRAUBEE |
| Jérémy | GOUGEON | ST PIERRE DES LANDES | Georges | RENAULT | GRAZAY |
| Eric | GOUGEON | VAORTTE | Sylvain | VANNIER | MARTIGNE SUR MAYENNE |

Dates des formations piégeage 2011 :

- 20 et 21 mai
- 17 et 18 juin
- 9 et 10 septembre

Pour tout renseignement, ou inscription, appelez la Fédération au 02 43 53 09 32. Les demandes étant nombreuses et le nombre de places limité par session, n'hésitez pas à vous renseigner.

Gardes particuliers agréés en 2010

29 candidats ont reçu l'agrément de garde-particulier, suite aux formations dispensées à la Fédération. Ces formations se répartissent en modules de formation différents, selon des spécificités précises : chasse, et module général :

| | | |
|--------------|---------------------|------------------------|
| Claude | AUBERT | LE BURET |
| Rémy | BARBIER | EVRON |
| Patrick | BASLE | LA BACONNIERE |
| Christophe | BAUDRON | ERNEE |
| Pierre | BEAULIEU | FONTAINE COUVERTE |
| Joël | BEAUMENIL | CHATELAIN |
| Steve | BESNARD | MONTSURS |
| Lionel | BEUCHER | LAVAL |
| Roger | BOULANGER | LE GENEST ST ISLE |
| Mickaël | BOUVET | FOUGEROLLES DU PLESSIS |
| Lylia | CERTAUX | JAVRON LES CHAPELLE |
| Sébastien | CHODERLOS de LACLOS | LAVAL |
| Olivier | DELOMMEAU | MONTJEAN |
| Patrick | DROUAULT | ST GERMAIN LE GUILLUME |
| Xavier | FOUQUET | JAVRON LES CHAPELLES |
| Alain | GESLIN | ST CHRISTOPHE DU LUAT |
| Ange | GOUSSET | VOUTRE |
| Daniel | GRANGER | ST JEAN SUR MAYENNE |
| Jacques | HELBERT | MONDEVERT |
| Gérard | LESIOURD | ST MARS DU DESERT |
| Thierry | MARTIGNIER | AZE |
| Jean-Pierre | MIDELET | VOUTRE |
| Luc | PARTENAY | CHALLAIN LA POTERIE |
| Jonathan | PAUMARD | MARTIGNE |
| Christophe | PAVAGEAU | SEGRE |
| Julien | PIERRE | LA PELLERINE |
| Pierre-Marie | PODEVIN | BEAUMOND PIED DE BOEUF |
| Gaston | PORTIER | ST LEGER EN CHARNIE |
| Gerard | POTTIER | LANDIVY |



A LAVAL
22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44
Télécopie : 02 43 56 23 56
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com
Site : <http://lesrelaisdalsace.com>



Examen du permis de chasser 2011

Cinq sessions de préparation à l'examen du permis de chasser ont lieu de février à octobre.

Tout candidat désireux de passer son permis de chasser **doit avoir 15 ans révolus au moment de son inscription** pour passer l'examen.

Les candidats souhaitant avoir leur permis de chasser pour la saison 2011-2012, doivent s'inscrire le plus vite possible! Cela leur permettra, en cas d'échec, de repasser l'examen dans une autre session.

En tout état de cause, la **date limite de dépôt des dossiers pour la dernière session est fixée au mercredi 8 juin 2011**

(n'hésitez pas à vous renseigner). Après cette date, il vous faudra attendre la saison prochaine.

Pour s'inscrire : les candidats doivent prendre contact le plus vite possible avec la Fédération qui leur enverra un dossier d'inscription par retour de courrier. Dans ce dossier, ils trouveront:

- une demande d'inscription à remplir avec soin ;
- le calendrier détaillé des sessions avec les dates de formations obligatoires ;
- la liste des pièces à fournir.

Planning prévisionnel 2011 :

| | Formation théorique (obligatoire) | Formation pratique (obligatoire) | Examen théorique | Examen pratique |
|--|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| Session 1 | Samedi 19 février | 5/6/7 avril | Jeuudi 10 mars | 12/13/14 avril |
| Session 2 | Samedi 19 mars | 27 avril / 18/19 mai | Lundi 11 avril | 6/24/25 mai |
| Session 3 | Samedi 7 mai | 5/6/7 juillet | Mardi 24 mai | 12/13 juillet |
| Session 4 | Samedi 11 juin | 6/7/8 septembre | Vendredi 1 ^{er} juillet | 13/14/15 septembre |
| Session 5 rattrapage échecs exam. pratique | — | 4/5 octobre | — | 13/14 octobre |

En 2010, 138 candidats à l'examen du permis de chasser ont été reçus.

Bon courage aux futurs candidats et bonne chance !

Le permis de chasser accompagné

Toute personne ayant au moins 15 ans révolus, peut pratiquer la chasse accompagnée, à condition qu'elle ait suivi une formation pratique dispensée par la Fédération.

Deux dates ont été fixées pour cette formation pratique cette année :

- le mercredi 27 juillet 2011,
- le jeudi 1^{er} septembre 2011.

(En 2010, la fédération a compté 19 candidats à la chasse accompagnée).

Pour s'inscrire à l'une de ces formations, il suffit au candidat de contacter la Fédération qui lui enverra, par retour de courrier, un imprimé à retourner complété. Toutefois, nous conseillons à tous nos jeunes candidats de suivre cette demi journée de formation avec leur accompagnateur.

Attention, il est rappelé qu'en action de chasse, le tuteur et le chasseur accompagné ne peuvent disposer que d'un fusil pour deux, que le tuteur doit être titulaire de son permis de chasser depuis plus de cinq années, avec validation en cours, et d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

La formation et le permis de chasser accompagné sont gratuits.



Société de chasse Le Saint Hubert de Couesmes

La société de chasse « La Saint Hubert de Couesmes » a été créée en 1960 par Michel BARRE, commerçant en tissus et Albert MOREAU, ingénieur DDE.

L'actuel président Fernand CHRETIEN a pris la succession de Clément LAINE en 1985 pour la gestion de ces 400 hectares.

Notre société s'inscrit dans le maintien de la ruralité et les traditions. La société regroupe 20 sociétaires originaires de la commune ou du canton.

La chasse est ouverte uniquement les dimanches et jours fériés. L'activité de notre société est rythmée par les lâchers de perdrix (120) et de faisans (100).

Les temps forts de notre société sont :

- la battue aux renards avec le lieutenant de louveterie début septembre,

- le repas traditionnel de fin de saison en février.

L'activité en dehors des périodes officielles d'ouverture du gibier est consacrée tout au long de l'année à la régulation des populations de nuisibles, en particulier le renard (en moyenne 20 par saison).

Nous profitons de cet article pour remercier tous les propriétaires qui nous ont fait confiance durant toutes ces années.

F. CHRETIEN

Fédération départementale des gardes particuliers de la Mayenne

LE GARDE DE CHASSE PARTICULIER

C'est l'homme de confiance du propriétaire ou du détenteur de droit de chasse, c'est en général un passionné du monde de la chasse.

Il est complémentaire de son commettant il peut le suppléer par délégation pour certaines actions.

Le Garde Particulier a une grande connaissance du territoire où il intervient, de son historique et de son voisinage, sa passion pour son activité fait de lui un technicien très compétent dans beaucoup de domaines, sa discrétion et son sens de l'observation lui permettent d'être opérationnel par surprise.

Ses actions sont nombreuses :

- Il surveille le territoire pour lequel il est commissionné.
- Il peut dresser procès verbal à un contrevenant.
- Il peut être organisateur de chasse.
- Il peut réguler les espèces nuisibles sur le territoire pour lequel il est assermenté. (Avec délégations du commettant).
- Il peut gérer la faune de son territoire par des actions de reprise ou de réimplantation.
- Il peut intervenir dans l'aménagement et l'entretien du domaine qui lui est confié.
- Il peut participer à la commercialisation du bois de son commettant.

Souvent des propriétaires ou détenteurs de droit de chasse s'adressent à la fédération des gardes pour avoir des renseignements sur la fonction du Garde Particulier et sur la démarche à entreprendre pour s'attacher un garde particulier.

La Fédération Départementale des Gardes Particuliers est là aussi pour renseigner et orienter les futurs commettants, il nous arrive également de faire connaître un garde particulier à un propriétaire ou détenteur de droit de chasse qui souhaite faire commissionner un garde.

*Nous rappelons à nos adhérents que nous tenons à leur disposition tous les documents nécessaires pour le renouvellement des assermentations (par le biais de son site Internet www.fdgpm53.com ou contact avec la Fédération des Gardes par l'intermédiaire des responsables, leurs coordonnées sont ci-dessous).

*Dès maintenant reprenez la date de notre Assemblée Générale qui se déroulera le Samedi 28 Mai 2011 à partir de 9H au siège de la Fédération des Chasseurs à la « Vigneule » MONTFLOURS.

Le Bureau.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY 02 43 02 63 55 Port : 06 85 18 13 60

René MALIN 02 43 02 12 59 Port : 06 61 81 61 76

Pierre DENIS Port : 06 16 30 90 64

Jean Yves POUTEAU 02 43 53 97 06 Port : 06 08 45 70 71

Site internet : www.fdgpm53.com

Courriel : fdgpm53@hotmail.fr



Pour faire pousser vos idées, faisons un bambou de chemin

ENSEMBLE...



Bd Louis Armand - 53940 ST-BERTHEVIN - Tél : 02 43 69 21 03

devis@imprimeriemadiot.com

Certifié  Offset et numérique





Chatillon sur Colmont

Depuis de nombreuses années, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne organise des comptages nocturnes aux phares sur l'intégralité des communes du département. Ces derniers ont pour objectif de déterminer le niveau des populations de lièvre.

C'est à la suite du comptage réalisé en février 2010 à Châtillon sur C. que tout a démarré. La Fédération regroupe alors les détenteurs d'un droit de chasse sur la commune, afin de leur exposer la situation. Le constat est alarmant. Le niveau de population est bas et en constante diminution. Les prélèvements à la chasse sont tout aussi faibles. Après de nombreuses discussions constructives, la majorité des chasseurs souhaite intervenir et construire un avenir meilleur pour le lièvre. Il est vrai que cet animal reste l'une des espèces emblématiques de l'activité cynégétique de notre département, et ce, malgré l'augmentation des populations de grand gibier.

Dès la saison 2010-2011, une mesure des plus significatives est adoptée ; la chasse du lièvre est suspendue. En effet, lors de la réunion du 16 juin 2010, à la grande majorité, les chasseurs locaux se sont exprimés en faveur de cette fermeture.

Ce souhait, proposé par la FDCM au préfet, est entériné dans l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse en Mayenne.

En 2011, pour poursuivre la dynamique, la FDCM propose de regrouper les détenteurs d'un droit de chasse en association. Il est certain qu'une gestion, définie à l'échelle locale d'une commune, est plus efficace qu'une mesure départementale ou même cantonale. Elle est adaptée à la population de lièvre et aux volontés des chasseurs.

Des réunions locales sont organisées et petit à petit l'idée fait son chemin.

Aujourd'hui, l'Association de Gestion de la Faune Sauvage à Châtillon sur Colmont est née (AGeFaune Châtillon). Des statuts vont paraître au Journal Officiel et un conseil d'administration provisoire a été élu, ce qui devrait permettre à

l'AGeFaune de faire ses premiers pas. Ce regroupement ne correspond pas à une mise en commun des territoires de chasse : on réfléchit seulement, ensemble, pour définir des règles de gestion commune.

Alors, quel est l'intérêt du chasseur à adhérer à cette association ?

1. AGeFaune est avant tout un lieu d'échange, tous les chasseurs sont représentés (chasses privées et Ste de Chasse communale).
2. Le chasseur devient acteur de la politique cynégétique sur sa commune, les décisions de gestion seront soumises au vote (fermeture, plan de chasse, ...)
3. AGeFaune sera le moteur d'actions diverses en faveur du gibier (opération de piégeage, ...)
4. Les détenteurs d'un plan de chasse, ne seront plus soumis à la cotisation fédérale car c'est l'AGeFaune qui versera cette cotisation pour tous ses adhérents.

Des comptages nocturnes sont programmés prochainement. Ils devraient nous éclairer sur les bienfaits de la fermeture lors de la saison dernière et sur la gestion future à adopter. Les résultats seront diffusés lors d'une réunion courant mars. Tous les chasseurs seront les bienvenus. Ceux qui souhaitent de plus amples informations, peuvent contacter M. Guy Pivette, Président de l'AGeFaune (06.30.77.46.56) ou bien M. Mickaël Jamont, technicien de la fédération (06.73.37.59.53).

La fédération départementale des chasseurs soutient cette initiative et souhaite de nombreuses et fructueuses années de gestion cynégétique à l'AGeFaune.

Composition du conseil d'administration :

| | |
|----------------|----------------------|
| Président | M. Guy Pivette |
| Vice-Président | M. Michel Bélliard |
| Trésorier | M. Sébastien Travest |
| Secrétaire | M. Sylvain Rocher |
| Membre | M. Jean Donnatin |
| Membre | M. Maurice Divay |
| Membre | M. Belloche Patrice |

AFACCC 53

L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants, est sur la bonne voie. 72 adhérents s'en sont rapprochés en 2010, et nous continuons sur ce lancer !

AFACCC pour qui ?

L'AFACCC, est pour tout ceux qui aiment les chiens courants et la chasse aux chiens courants (ceux qui veulent conserver ce mode de chasse ancestral). Pour ceux qui aiment avoir des poussées d'adrénaline en entendant récrier les chiens sur l'animal qu'ils mènent.

AFACCC pourquoi ?

En adhérant à l'AFACCC 53, vous recevez la revue trimestrielle chiens courants et vous bénéficiez d'une assurance juridique de l'AFACCC nationale.

Mais surtout vous aidez à conserver le chien courant et la chasse qui lui est propre !

Nous serons présents à diverses manifestations, fêtes de la chasse, nous serons heureux de vous y accueillir.

Amicalement, le Bureau.





Chasseurs de Grand Gibier de la Mayenne

La chasse réclame de plus en plus de compétence et de responsabilité de la part de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme du logo du Brevet Grand Gibier.

L'Association Départementale des Chasseurs Grand Gibier de la Mayenne (A.D.G.G.53) organise en 2011, pour la seconde fois, la préparation au brevet grand gibier.

Il est demandé aux personnes intéressées de bien vouloir prendre contact auprès de :

Stéphane PETIT - Le Tertre - 53230 Cossé-le-Vivien
Tél. 06 85 73 81 39 - courriel : sac.petit@wanadoo.fr

Sylvain POTTIER - 18 rue Raymond Garnier - 53000 Laval
Tél. 02 43 68 11 54 - courriel : sylvain-pottier@orange.fr

Olivier HOLLEMAERT
Président

Archers de Pégase

L'association des chasseurs de tir à l'arc de la Mayenne tient à informer les chasseurs du département de son nouveau président : Monsieur Jérôme MEZIERES résidant 6 parc des Lilas - 53260 FORCE - Tél. 06 60 09 58 71
Courriel : archersdepegase@gmail.com

Les échos du Bas Maine

Le mot du président

Voilà le texte rédigé par notre « bouillonnant reporter maison » Jean Marie Fracapane à destination de la prochaine revue de la FITF (Fédération Internationale des Trompes de France).

Nul doute qu'il exprime bien l'esprit dans lequel sesont préparés et déroulés les anniversaires communs de l'équipe du Bas Maine et du groupe de trompe éponyme.

Il convient d'abord et avant tout de remercier tous les ve-neurs et chasseurs Mayennais, conjoints et amis qui nous ont fait l'honneur de participer à cette nuit mémorable. Les photos ci jointes vous donneront une petite idée de l'ampleur de la fête dans ce hall d'un demi-hectare plein comme un œuf.

La barre avait été placée très haut :

- Côté trompe : pas moins de 4 interventions des 40 sonneurs des EBM répartis en 3 groupes pour presque 2 heures de chant et de trompe sous la baguette de Bertrand Boudier (notre Champion de France de Duo) aidé par la voix « off » du maestro Gilles Bomal. Reprise de la trompe bien sur dès l'arrêt de l'orchestre de 4 heures du mat à....

- Côté restauration : avec Thierry Roueil « au piano » notre fidèle traiteur qui rassasie à toutes les grandes occasions les appétits de nos sonneurs (et ça mange un sonneur). Il a relevé le défi avec ses collaborateurs de servir aux 2115 convives un plat chaud, après une entrée copieuse et suivi de salade, fromages et desserts..... Essai transformé.

- Côté service : autre chef d'orchestre que ce Mika Morin

(sous chef Alexandra Morin) et leurs inépuisables collaborateurs de Festi concept encadrant 3 brigades de service et de bar, renforcés « d'extras », c'étaient 40 serveurs vi-revoltants parmi les 220 tables rondes. Tenue uniforme de rigueur avec polo couleur « Bas Maine » conçu pour l'évènement, logotés « côté pile » aux armes de nos 2 professionnels et « côté face » tout à l'honneur du Bas Maine.

- Séquence émotion à la sortie du gâteau géant d'anniversaire par Manu Pinot (notre vice Champion de France individuel et Champion de France de Duo) faisant entonner un « joyeux anniversaire » à toute l'assemblée. Autre émotion à la remise d'une trompe de chasse à notre ami Réunionnais Alain Teyssède (Vice Président de la Fédération des Chasseurs de l'île de la Réunion) qui a permis à 12 sonneurs et accompagnantes de découvrir l'île Maurice et la chasse au gros gibier en juillet 2009 et qui a d'autres projets dans la tête.

Voilà résumé en quelques mots un évènement préparé de longue date, une nuit que nous n'avons pas vu passer tellement nous l'avons tous vécue intensément. Permettez moi de remercier tous les acteurs de cette réussite, d'abord tous les sonneurs qui se sont dépensés sans compter dans l'anonymat, tous les professionnels pour leurs prestations sans faille et bien sur tous les convives sans qui rien aurait été possible et qui en nous quittant dans la nuit n'avaient qu'un seul mot à la bouche à l'année prochaine.

Philippe POIRIER
Président des Echos du Bas Maine





RETROSPECTIVE

- 30^{ème} anniversaire des Échos du Bas Maine, 180 ans de l'équipage de la « société du Bas-Maine »

Grandiose !!! Tel était le qualificatif le plus employé par les 2115 convives du dîner-concert organisé par les Échos du Bas Maine le 30 avril 2010 au Parc des Expositions de Laval (Mayenne), en l'honneur des trente ans du groupe de trompes et des 180 ans de la naissance de l'Equipage.

Le Président POIRIER avait pourtant placé la barre très haut, même si ses quarante sonneurs ont pris l'habitude de mettre... « en partition »... sous sa baguette, ses fantasmes les plus fous ! N'avaient-ils pas réuni le 30 avril 2008, toujours sur une de ses idées, 1050 personnes à Château-Gontier, au cours d'un repas au son des trompes de chasse, pour fêter la sortie de leur deuxième C.D.

Huit mois de travail partagé entre huit commissions ayant toute un objectif différent, mais où l'imagination et l'esprit d'initiative de chacun ont été respectés, ont engendré un magnifique succès, tant au point de vue de l'organisation que du spectacle musical par lui même.

Dire que les membres du Conseil d'Administration ont bien dormi toutes les nuits serait mentir mais l'ambiance Bas Maine et l'union des trois groupes d'étude ont prévalu lorsque le doute s'est fait sentir.

Il est important de noter que ces 2115 convives n'ont été recrutés que par les sonneurs, parmi leurs amis personnels, leurs familles, les chasseurs et les veneurs avec qui le Bas Maine entretient des relations étroites... sans s'appuyer sur aucune publicité... hormis un encart dans la revue de la F.I.T.F, et un article dans le journal de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne.

La grande fierté des « travailleurs-sonneurs » a été de constater les présences du Président de la F.I.T.F, Antoine de La Rochefoucauld et d'une partie de son staff ainsi que de Monsieur Couetoux du Tertre de la société de Vénerie. Ces deux personnalités ont d'ailleurs cité en exemple cette fête ayant su réunir étroitement Vénerie et Trompe lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale des Trompes de France à Fontainebleau.

Que dire également du long voyage entrepris par les délégations des Fédérations des Chasseurs de la Réunion et de l'île Maurice, pour montrer leur attachement au groupe qu'ils avaient si bien reçu l'année passée et où des liens très forts d'amitié s'étaient noués.

Mais les convives n'ont pas été les seuls à se régaler (au

sens propre et figuré !) car les sonneurs, avec un programme chargé se sont fait largement plaisir. Le sourire crispé, puis l'émotion des « débutants » du Groupe C, à qui on avait laissé le soin d'exécuter trois fanfares, en dit long sur leur attitude suite à l'ovation des spectateurs... harangués par un commentateur au fait de son art, Gilles Bomal.

Les deux groupes de concours firent un véritable récital sur trois périodes d'une demi-heure chacune.



Pour rendre hommage à leurs convives les « honneurs » furent sonnés, à leur adresse, par l'ensemble des sonneurs des Echos du Bas Maine. C'est également tout le groupe qui exécuta les six chants polyphoniques prévus au programme.

C'est servi à l'assiette par une quarantaine de serveurs revêtus d'un tee-shirt à l'effigie à la fois des Echos du Bas Maine, du traiteur et du véritable chef d'orchestre de la cérémonie que fut Mickaël Morin (sonneur du Bas Maine), que les invités purent profiter pleinement de cette soirée... et se « désaltérer » au bar de 70 mètres de long où 15 serveurs les attendaient, pendant le bal qui suivit le concert. Entendre plus de 2000 personnes entonner ce « Joyeux anniversaire » derrière la trompe de Manu, juché « dans » un gâteau factice de trois mètres de haut, a été l'un des moments les plus émouvants, et nul doute que beaucoup de sonneurs, et la famille du Mesnildot présente, auront eu une pensée pour notre président fondateur, récemment décédé... par qui tout est arrivé !!

Jean-Marie FRACAPANE





Les amis de la Venerie

Objectif : 50 000 inscrits

La société de vénerie se dote de nouveaux moyens pour organiser sa défense et passe clairement à la vitesse supérieure. Parmi les initiatives stratégiques qu'elle entend déployer à travers sa nouvelle organisation, la constitution de l'association des « amis de la Vènerie » représente un élément essentiel.



« Nous avons besoin de la mobilisation de tous... chacun doit se sentir concerné et inciter ses amis à se défendre....Nous avons choisi le web pour organiser la communication avec chacun. Il faut aller sur le site et s'inscrire afin de recevoir tous les

trimestres la lettre des amis.

L'union fait la force, le nombre des amis proches de la vénerie est considérable, mieux : un atout déterminant. »

Pierre de ROUALLE

Chargé de communication à la Société de vénerie

(Extraits de la lettre des amis de la vénerie n°1)

Alors, si ce n'est déjà fait, rendez vous sur le site **venerie.org** et inscrivez vous, c'est gratuit... ! Outre le très beau site que vous y découvrirez, et qui vous passionnera par son contenu et ses photos, en vous inscrivant, vous défendrez la vénerie mais aussi la chasse tout simplement.

G. COURCIER

Chasses privées

Amis chasseurs, nous entendons beaucoup d'inquiétudes sur la diminution du lièvre, on entend parler de maladie, d'intoxication, etc ...

Vu la faible densité du lièvre dans notre département, l'incidence des maladies est certainement très faible ! (44 % des analyses effectuées cette saison).

Les intoxications par certains produits de traitement sont certainement possibles, mais restent à confirmer (voir les densités dans certaines régions de grande culture).

Par contre, il y a un point dont on entend peu parler et sur lequel nous pouvons intervenir : le respect du gibier, et cela est valable aussi bien pour le lièvre que pour le chevreuil ou les autres espèces de gibier. Par respect j'entends le tir avec des munitions adaptées et surtout à des distances raisonnables. En effet, qui n'a pas vu un « chasseur » tirer un lièvre avec du 7 ou du 6 à 50 m, voire plus, ou un chevreuil à grande distance, et là, si le type de munition est prévu par arrêté préfectoral, il est loin d'être toujours respecté ! Les autopsies réalisées sont là pour le prouver. Et sans parler du

sanglier dans lequel on retrouve toutes sortes de plombs ! Sur les lièvres trouvés morts cet hiver et analysés, 44 % avaient des plombs !

Un tir trop long et des plombs trop fins blesseront éventuellement l'animal mais ne l'arrêteront pas. Plus la distance est grande, plus la gerbe sera dispersée et plus l'animal aura de risques de recevoir quelques plombs qui alors ne seront pas assez nombreux et n'auront plus une force d'impact suffisante, et ce d'autant plus que le plomb sera petit. La blessure pouvant entraîner une mort plus tardive (par hémorragie souvent). Alors de grâce respectons les distances (30 à 35 m maximum), utilisons des munitions adaptées et faisons-en la remarque à nos voisins de chasse qui ne le feraient pas ! C'est à ce prix que nous pourrions supprimer une cause de mortalité non négligeable et faire en sorte que les prélèvements correspondent de plus près au nombre d'animaux réellement tués.

Michel GOMBAULT

Le sanglier, le corbeau...

Les sangliers font cette année beaucoup parler d'eux, dans la presse, dans l'administration ou sur le terrain.

Que cela ne fasse pas oublier les corbeaux qui sont responsables de gros dégâts dans les cultures : les cas de semis de maïs complètement détruits se sont multipliés cette année. Ce sont parfois des champs de 7 ou 8 hectares qui ont été complètement anéantis.

Jean de La Fontaine, s'il vivait encore, pourrait écrire une nouvelle fable dans laquelle le corbeau plus discret qu'il ne le fût avec le renard, cette fois sortirait vainqueur.

Alors amis chasseurs, participez à la régulation et ce dans la période la plus favorable. N'attendez pas qu'il soit trop tard pour intervenir.

Gérard COURCIER



Le sanglier

Description

Nul besoin de décrire ce mammifère sauvage que chacun saurait reconnaître au détour de la haie, au passage du layon ou sous la lumière des phares. Au cours de l'histoire, il a hérité d'un vocabulaire spécifique, particulièrement riche, dont l'origine remonte au Moyen-Age. Cet héritage témoigne malgré tout de la considération des hommes, le temps n'ayant pas su éroder la passion qu'il engendre.

Ainsi, on nomme les oreilles : « **Ecoutes** » ; la queue : « **Vrille** » ; les yeux : « **Mirettes** » ; la tête : « **Hure** » et le groin : « **Boutoir** ».

Suivant son âge on lui attribue un nom :

- de 0 à 4-5 mois, celui de « **marcassin** »
- de 6 mois à un an : « **bête rousse** »
- de 1 à 2 ans : « **bête de compagnie** »
- de 2 à 3 ans : « **ragot ou laie ragote** »

puis pour les mâles seulement, de 3 à 4 ans : « **tiers an** »,

- de 4 à 5 ans : « **quartanier** »
- de 5 à 6 ans : « **vieux sanglier** »
- et au-delà de 6 ans : « **grand vieux sanglier** ».

Sur l'animal mort, l'âge peut être déterminé jusqu'à deux ans et demi en observant la denture. Ensuite seul le degré d'usure de la dernière molaire permet d'apprécier l'avancement en âge. La nuance péjorative que dénote le mot « cochon » est à bannir du vocabulaire des chasseurs.

Le poids n'est pas en relation avec l'âge des animaux ; la disponibilité alimentaire influence considérablement la croissance du sanglier ainsi que l'importance de ses réserves d'une saison à l'autre, il varie également selon le sexe. Un mâle peut peser 100 kg à 2 ans dans un milieu très riche contre 75 dans un milieu pauvre, alors que le poids moyen d'une laie est de 70 kg.

Reproduction

La reproduction chez les sanglier semble influencée par plusieurs facteurs (climat, structure sociale, dérangements) dont l'alimentation apparaît prépondérante. La maturité sexuelle chez le mâle intervient entre 8 et 12 mois et chez la laie entre 8 et 20 mois. Elle ne pourra être gestante que si elle atteint le poids minimum de 35-40 kg. De plus, il a été constaté scientifiquement que plus une laie à un poids élevé plus elle porte de fœtus.

Le rut du sanglier se déroule entre la mi-novembre et la mi-janvier. Là encore l'abondance de la nourriture peut provoquer une entrée en chaleur des femelles plus précoce, c'est-à-dire en octobre. La gestation étant d'environ 4 mois, certaines laies pourront donc avoir deux portées dans l'année (hiver et fin d'été). Parfois des naissances ont lieu en été, dans ce cas ce sont des jeunes laies qui ont été saillies au printemps.

Dans la plupart des cas une femelle adulte donnera naissance

à 4-5 jeunes au printemps, dans un « nid » appelé : **chaudron**. Celui-ci est composé de petites branches, d'herbes sèches et de feuillages agencés autour d'une dépression du sol natu-



relle ou creusée à l'aide de son boutoir.

Gestion des populations

Sa prolificité et la quasi-absence de prédateurs en Europe de l'Ouest obligent l'homme à réguler l'espèce.

En effet, une augmentation sensible des effectifs dans les régions fortement urbanisées (collisions) ou dans les zones d'agriculture intensive (dégâts) n'est pas décevant envisageable.

La loi de finances de 1968 permet une indemnisation des dégâts occasionnés par le grand gibier dans les cultures.

Les fonds nécessaires sont gérés par les fédérations départementales des chasseurs et exclusivement alimentés par leurs adhérents.

Dans notre département depuis 30 ans l'espèce a considérablement augmenté ses effectifs : à la seule lecture des tableaux de chasse : de moins de 50 individus prélevés annuellement au début des années 80, nous avons atteint les 2000 sangliers tués ces deux dernières saisons.

Le montant des indemnisations des dégâts causés uniquement par les sangliers oscille entre 138 000 et 160 000 € pour 330 à 428 dossiers d'indemnisations au cours des dernières campagnes. Face aux problèmes récurrents que posent les dégâts occasionnés aux cultures agricoles, la fédération des chasseurs de la Mayenne multiplie ses efforts en incitant régulièrement les chasseurs à prélever plus d'animaux et sans restrictions (les consignes concernant l'interdiction de tirer les individus d'un certain poids, ou des laies, sont à proscrire), de nouvelles clôtures de protection des cultures très performantes (mais aussi très coûteuses) peuvent être installées dans les secteurs à risques. Enfin, jusqu'à juin 2011, l'espèce a été classée « nuisible », ce qui permet sa chasse au cours du mois de mars après autorisation administrative.

J-F.A.



Le Braque français

Les chiens d'arrêt les plus anciennement connus étaient décrits à peu près comme l'est aujourd'hui le braque français qui est le descendant le plus direct à travers une sélection que l'on peut qualifier populaire, guidée par le bon sens issu du désir de toute une population de chasseurs, années après années et de siècles en siècles dont le but était :

- Efficacité à la chasse
- Diversité des gibiers et territoires
- Puissance olfactive été comme hiver
- Actif et obéissant.

Une merveille d'équilibre à l'éducation si facile que ses fidèles disent qu'il naît dressé.

Excellent rapporteur à terre comme en eau profonde, il sait, dans la recherche des gibiers blessés, travailler en pisteur adroit et patient.

Ses qualités de nez et son équilibre le font apprécier non seulement comme chien d'arrêt mais aussi comme chien de



recherche au sang et chien truffier.

Il s'agit d'une race qui sait admirablement adapter sa morphologie et ses qualités naturelles aux conditions spécifiques de la région ou elle est utilisée.

Séparation des deux types :

En 1971 les deux tailles ont chacune droit au CACIB en exposition. À cette même date les croisements entre la grande et la petite taille sont interdits.

En 1975 l'appellation officielle devient pour la grande taille : type « GASCOGNE » et pour la petite taille : type « PYRENEES ».

Le braque français à l'étranger :

Depuis plusieurs années le braque français a franchi les limites de l'hexagone pour essaimer en Italie, en Espagne, en Grèce et bien d'autres pays européens, mais l'expansion la plus significative s'est faite en Amérique du

nord où nos chiens font merveille sur les différents gibiers à plume du nouveau monde.

Humeur

(Sur un air connu...) :

Derrière chez moi, savez-vous quoi qu'il y a...

Derrière chez moi, savez-vous quoi qu'il y a...

Et bien, derrière chez moi, y a un bois !

Et ce bois est de matière à créer bien des soucis à ses usagers ou à ses riverains car une population s'y est confortablement installée et s'y est développée, il s'agit de celle des sangliers !

Donc afin de faire face aux problèmes posés par ces dérangeants animaux, il fut décrété lors d'un conseil de guerre réuni pour la circonstance par les édiles locaux d'y trouver une solution. Et de ces nombreuses têtes élues jaillit la lumière : « Y a qu'à maîtriser les populations ! »

(Y a qu'à ou encore YAKA : grand manitou susceptible d'être la solution universelle à tout problème !) NDLR.

Bien mais comment ?

Il fut donc décidé de les chasser ... décision originale s'il en est, surtout que l'ensemble nomma à cet effet un tartin des temps modernes, mais assermentés, qui seul allait réguler l'expansion de la bête noire de la contrée ! Et ceci à raison d'une demi-journée par semaine, excepté les mercredis, les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires !

Certains spécialistes, à la découverte de cette solution, éclatèrent de rire et s'en tapent encore sur les cuisses ! Car à un aucun moment, du moins le semble-t-il, ces élus

locaux, pleins de bonne volonté, ne pensèrent s'adresser à ces citoyens qui oeuvrent dans des associations spécialisées sur ce type de sujet telles que celles des chasseurs, des louvetiers et consorts, pour leur demander leurs avis, voire leurs conseils ou leurs concours.

Espérons que l'agent ainsi désigné ait au moins à sa disposition quelques chiens bien créancés sur la voie du sanglier et dispose d'une arme de battue d'un calibre approprié ! Mais rien n'est moins sûr !

Alors derrière chez moi apparaît de temps en temps une signalétique routière avertissant des dangers présentés par une chasse en cours. Mais toujours à des horaires de bureau, sans commune mesure avec l'horloge biologique des sangliers résidents. Etrange, non ?

Dans de telles conditions il est évident que les bêtes noires n'ont qu'à bien se tenir ! Et il s'avère urgent de déposer quelques cierges à St Hubert afin qu'il intercède pour que l'on puisse compter à l'issue de la période (15 novembre 2010 au 28 février 2011) un vif succès des mesures prises et un tableau de chasse digne de ce nom.

Sachez enfin qu'à l'issue de cette période et si nécessaire, une battue administrative pourra être organisée... Voilà qui est dit !

Sur ces derniers mots, meilleures salutations à tous en St Hubert.

Le Moustique



Petites annonces

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE

(réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) : adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de 10 euros, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

ACGL Conseil

**2 informaticiens
à votre service**

0 826 808 017

0,12 €/min

www.acglconseil.com
Mèl : contact@acglconseil.com

ACGL Conseil - L'Étronnier - Saint Pierre le Potier - 53000 LAVAL
Sarl au capital de 5000 € - N° de Siret : 481 577 880 00018 - Code APE : 6202A
N° INTRA : FR 354 815 778 80 - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 43 53 92 73

ARMURERIE D'ANJOU

Olivier LEROUX
Professionnel diplômé de l'école de Liège

armureriedanjou@orange.fr

**VENTES
RÉPARATION
FABRICATION
RESTAURATION
GRAVURES
MONTAGE À BOIS
DÉPÔT VENTE
EXPERTISE**

RCS 507 381 176

2 route
de Cholet
49370 Becon
les Granits

02.41.77.05.07 Fax: 02.41.48.09.95

